



Championnat par équipes Titres saison 2022/2023 Instructions

Les ¼ de finales se tiendront le vendredi 9 juin 2023 à 20h45.

Les rencontres vont aux scores acquis

- Cela concerne toutes les divisions
- le premier nommé reçoit.

Afin de prendre en compte les observations formulées par les équipes participantes en juin 2022, les Titres auront lieu pour chaque division sur une seule journée. Cela évitera à une équipe qui se qualifie le samedi de revenir le lendemain pour la finale.

Le samedi 17 juin 2023 à Yerres :

Les rencontres vont jusqu'au score acquis.

- Demi-finales de D2, D3 et D4, pointage est à **12h30**, début des compétitions à 13h.
- Finales dans la foulée, début prévisionnel 16h30.

Le dimanche 18 juin 2023 à Yerres

Les rencontres vont jusqu'au score acquis.

- Demi-finales de PR et D1, pointage est à **10h**, début des compétitions à 10h30.
- Finales dans la foulée, début prévisionnel 13h30.

Rappel du règlement :

Art.41.- Les Titres

Les titres sont disputés dans toutes les divisions départementales masculines (PR à D4) et féminines.

- Les règles régissant les forfaits s'appliquent à la journée des titres.
- Les titres sont disputés par les 1^{ers} de chaque poule, dans la limite des 8 meilleurs du classement inter-poules de la phase 2 dans une division comportant plus de 8 poules.
- Dans le cas d'une division à poule unique (ex : D1F), deux cas peuvent se présenter :
 - C'est la même équipe qui termine 1^{ère} des deux phases : le titre n'est pas disputé.
 - Ce sont des équipes différentes qui ont terminé 1^{ères} des phases 1 et 2 : le titre est disputé entre celles-ci.

Art.41.1 - Déroulement

Pour chaque division, l'ordre des 1^{ers} de poule est donné par le classement inter-poules. À partir de ce classement, les équipes sont placées dans un tableau de 8 à élimination directe.

- Les ¼ de finale se jouent un vendredi soir à 20h45 chez le premier nommé.
 - Les rencontres vont à leur terme, toutes les parties doivent être disputées.
- Les ½ finales et finales se jouent sur un samedi après-midi/dimanche.
 - Les ½ finales se jouent au score acquis des parties.
 - Les finales se jouent au score acquis des parties (sauf demande des 2 capitaines).

Art.42 - Participation à une rencontre de titre

Pour qu'un joueur puisse participer à une rencontre de titre, il doit répondre aux critères suivants :

- Ne pas être brûlé.
- Avoir lors de la phase en cours, participé à au moins trois rencontres avec l'équipe.
- Si cette condition n'est pas respectée, le joueur peut néanmoins participer à une rencontre de titre si son classement n'est pas supérieur aux critères suivants :

Division dans laquelle évolue l'équipe	PR	D1	D2	D3	D4	D1F
Classement maxi du "remplaçant"	14	12	10	8	6	5

Championnat par équipes Titres saison 2022/2023 - Les rencontres

1/4 de finales (20^e journée) : le vendredi 9 juin à 20 h 45 dans la salle du 1^{er} nommé

Div	N°	Club A	Club B	Résultat
D1	R411	CHEVRY II 2	ETAMPES 2	23/19
	R412	MASSY 1	EPINAY 1	25/17
D2	R421	SAVIGNY 4	JANVILLE-LARDY 4	27/15
	R422	CHILLY 9	CORBEIL 4	21/21 (31/26)
D3	R431	YERRES 8	BALLANCOURT 3	25/17
	R432	PALAISEAU 10	VIRY 4	24/18
D4	R531	MENNECY 4	ETRECHY 6	24/18

D2, D3, D4 (21^e journée) : le samedi 17 juin 2023 à Yerres (salle Pierre Mollet) pointage à 12 h30

Div	N°	Club A	Club B	Résultat
D2	R201	PALAISEAU 8	CHILLY-MORANGIS 9	
	R202	CHILLY-MORANGIS 8	SAVIGNY 4	
D3	R211	BURES/YVETTE 1	PALAISEAU 10	
	R212	WISSOUS 2	YERRES 8	
D4	R221	BREUILLET 4	MENNECY 4	F/28
	R222	YERRES 9	VAUGRIGNEUSE 3	

PR, D1 (21^e journée) : le dimanche 18 juin 2023 à Yerres (salle Pierre Mollet) pointage à 10 h00

Div	N°	Club A	Club B	Résultat
PR	R101	BRETIGNY 3	IGNY 5	
PR	R102	LONGJUMEAU 2	LA VILLE DU BOIS 1	
D1	R111	YERRES 3	MASSY 1	
D1	R112	MENNECY 1	CHEVRY II 2	